



BOURGEOISIE

Administration communale
Rue de l'Hôtel de Ville 11 / CP 623
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. 026 664 80 00
commune@estavayer.ch / www.estavayer.ch

n/réf. : brp
Réf. dossier : F.03.02-307 / E. Chassot

Reçu au SECA le	
11 AOUT 2025	
Office	Signature
SI	

Estavayer-le-Lac, le 8 août 2025

REC

8 AOUT 2025

Direction du développement territorial,
des infrastructures, de la mobilité et de
l'environnement (DIME)
Att. de M. Jean-François Steiert
Conseiller d'Etat
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux - PSEM

Consultation – demande de délai

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Dans le cadre du droit d'être entendu reconnu aux communes, nous souhaitons vous faire part de notre position au nom de la Bourgeoisie, en tant que propriétaire et entité de droit public.

Comme nous l'avions déjà souligné dans nos observations transmises le 13 septembre 2024, nous tenons à réaffirmer l'importance régionale que représente, selon nous, la possibilité d'un approvisionnement local tel qu'envisagé. Il s'agit, au-delà des seules considérations financières, d'un véritable enjeu stratégique pour notre territoire, et plus particulièrement pour le district de la Broye dont la situation géographique excentrée au sein du Canton constitue une contrainte structurelle.

L'éloignement des sites d'approvisionnement extérieurs au district qui obligatoirement devront compléter le déficit local représente un facteur déterminant. Il engendrerait une hausse significative de l'empreinte carbone liée au transport des matériaux, ainsi qu'une majoration des coûts logistiques afférents. Une telle situation irait à l'encontre des objectifs en matière de durabilité environnementale et compromettrait la compétitivité des entreprises de construction locales qui devraient supporter obligatoirement un prix plus élevé des matériaux, induit par l'allongement des distances de transport.

Nous avons récemment rencontré la société Bersier SA, Gravière de Ménières, qui nous a informés du courrier qu'elle vous a adressé et qui comporte des éléments factuels précis. Sans vouloir nous exprimer sur des éléments techniques de ce courrier, il apparaît de manière fondée que le secteur « Les Tailles », maintenu dans la nouvelle version, est dépourvu de matériaux exploitables en suffisance. En conséquence, il est vraisemblable que ce secteur ne sera pas exploité bien qu'il soit pris en compte dans le calcul des réserves.

A l'inverse, le secteur « Les Verdières » présente, sur la base de sondages effectués, un volume important de matériaux de qualité. Par ailleurs, son exploitation pourrait s'appuyer sur la base de l'installation déjà existante sur le site de la gravière actuelle de l'entreprise Bersier SA sans engendrer des nuisances supplémentaires notamment grâce à l'utilisation de bandes transporteuses électriques traversant en tunnel la route cantonale. Il est également prévu qu'un cordon boisé conséquent soit conservé en parallèle à la route cantonale ainsi qu'en direction du village de Ménières, limitant ainsi l'impact paysager et environnemental de l'exploitation.